



Pauvres moines qui ont cru que leurs corps attendraient là en repos le jour de la Résurrection ! (2^{ème} partie)

Le théâtre (dramatique et lyrique) revêt une importance sociale majeure au 19^{ème} siècle. Loisir préféré des Français, il s'adresse à toutes les couches de la société et constitue un extraordinaire véhicule d'idées. Aussi les autorités ont-elles la volonté de le contrôler, par le privilège et la censure.

Dès 1806, un décret impérial fixe des bornes étroites à la liberté des théâtres. Leur nombre est désormais limité et leurs directeurs doivent obtenir une autorisation du pouvoir, un « privilège » (1), pour les diriger.

Chaque troupe ambulante se voit assigner un « arrondissement », un territoire dans lequel elle est autorisée à faire des tournées.

Cosne fait partie du 12^{ème} arrondissement théâtral, qui comprend le Puy-de-Dôme, l'Allier, le Cher, la Nièvre, la Haute-Loire, le Cantal et la Loire. La ville accueille ainsi régulièrement des troupes bénéficiant du privilège.

Les toutes premières représentations théâtrales ont été données à l'occasion de la foire de la Saint-Michel, comme l'indiquent les archives. Le 20 septembre 1817, le maire écrit au directeur de l'arrondissement théâtral :

« M d'Harmeville... ne m'ayant pas fait connaître cette année les précédentes son intention d'exercer son privilège pour la foire de Saint-Michel le 29 de ce mois, je vous engage à faire les dispositions nécessaires pour donner les 28, 29 et 30 un bon spectacle. »

Les relations entre les autorités locales et les artistes sont parfois tendues, comme en témoigne cette plainte du maire contre le directeur de la troupe d'arrondissement : *« Monsieur le maire de Cosne se plaint... de ce que le sieur Cazeneuve n'a donné à Cosne qu'un nombre insuffisant de représentations, de ce qu'il a refusé d'acquitter au bureau de bienfaisance la somme de 100 francs, montant du droit des pauvres (2). »*

Chéatres
Monsieur le sous-préfet,
M. le Maire de Cosne se plaint par votre lettre que
Plainte contre vous n'avez transmis sous la date du 8 de ce mois, 1^{er} de ce
le S^r Cazeneuve que le S^r Cazeneuve, Directeur de la Troupe d'arrond^t, n'a
Directeur de la donné à Cosne qu'un nombre insuffisant de représentations
Groupe d'arrond^t 2^o de ce qu'il a refusé d'acquitter au bureau de Bienfaisance
la somme de 100^{fr} montant du droit des pauvres.

PAR PERMISSION DE M. LE MAIRE.

THÉÂTRE DE COSNE.

Dimanche 1^{er} Septembre 1861,

Les Artistes d'Opéra de la Troupe privilégiée du département du Loiret, venant d'Angers, Tours, Blois, Orléans, Montargis et Gien, donneront une seule et unique représentation composée de deux opéra-comiques et d'un vaudeville.

ARTISTES LYRIQUES :

M^{me} **Constance BECKERS**, première chanteuse d'opéra-comique du Théâtre d'Orléans ;
M^{me} **NIERYNCK**, première chanteuse mezzo-soprano du Théâtre royal de Gand ;
M. **BERGER**, premier tenor d'opéra-comique du Théâtre de Nantes ;
M. **BECKERS**, basse chantante, ex-artiste du Théâtre impérial de l'Opéra-Comique de Paris ;

LE

TOREADOR

OU

L'ACCORD PARFAIT,

Opéra-Comique en deux actes, paroles de SAUVAGE, musique d'Ad. ADAM.

M^{me} **BECKERS**, Coraline. — M. **BERGER**, Tricolin. — M. **BECKERS**, don Belflor

LES

NOCES DE JEANNETTE,

Opéra-Comique, paroles de Michel CARRÉ et Jules BARBIER, musique de Victor MASSÉ.

Jeannette, M^{me} **NIERYNCK**. — Petit Pierre, M^{lle} **Eugénie Poncelet**.
— Jean, jeune fermier, M. **Berger**. — Thomas, M. **Martial**.

ON COMMENCERA PAR

CROQUE-POULE,

Vaudeville en un acte du Théâtre des Variétés.

M. **Senterre**, Oscar. — M^{lle} **Eugénie Poncelet**, Louise.

PRIX DES PLACES :

Premières loges, 2 fr. ; — Premières, 1 fr. 50 c. ; — Parterre, 1 fr. 25 c.
— Secondes, 75 c. ; — Troisièmes, 50 c.

Les bureaux ouvriront à 7 heures 1/4 ; on commencera à 7 h. 3/4 très-précises.

S'adresser, pour les billets pris à l'avance, au Concierge de la Mairie.

Gien. — Imp. de Th. Clément.

Représentation du 1^{er} Sept 1861
Groupe d'opéra.

Recettes	
44 Premiers à 1-50	66 "
19 Loges à 2-	38 "
47 Troisièmes à 1-25	59 25
46 Secondes à 75c	34 50
18 Quatrièmes à 1-50	27 50
<hr/>	
Total de la recette	225 25
Frais	56 85
<hr/>	
	169 40
A déduire Droit des Pauvres	10 "
<hr/>	
Reste Net	159 40

Représentation de deux opéras-comiques et d'un vaudeville : affiche et état des recettes, 1861

Tout au long du 19^{ème} siècle, les spectacles de succèdent : opéras-comiques, vaudevilles, concerts, saynètes, bouffonneries, drames, comédies...pour le divertissement du public ou au bénéfice d'œuvres de bienfaisance.

A l'approche du 20^{ème} siècle, on voit apparaître des programmes d'un genre nouveau : opérettes, spectacles d'hypnotisme, de music-hall ou d'illusionnisme, représentations scolaires...

A partir de 1876, Cosne s'enorgueillit de la présence d'une importante caserne au sud de la ville. Soucieuse d'instruire et de distraire sainement ses soldats, l'administration militaire leur offre régulièrement des séances récréatives au théâtre.

Grand concert au profit des blessés du Tonkin : affiche, 1885

VILLE DE COSNE

BUREAU A 7 HEURES

SALLE DU THÉÂTRE

RIDEAU A 8 HEURES

SAMEDI 2 MAI 1885

GRAND CONCERT

Au bénéfice des Blessés du Tonkin

Avec le concours de la Musique du 85^e d'Infanterie et d'Amateurs de la Ville

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE	DEUXIÈME PARTIE
1 ^o Ouverture de Sémiramis. Par la Musique du 85 ^e ROSSINI	1 ^o La Mâconnaise. Fantaisie pour Hautbois, par la Musique du 85 ^e GARIMOND
2 ^o Surcouf. Chant Maritime pour Baryton. COPPINI	2 ^o Je ne l'aurais pas laissé faire. Parodie de la Rousseotte. BOULLARD
3 ^o Le Barbier de Séville. Par l'Orchestre. ROSSINI	3 ^o Le Dernier Marin du Vengeur. Récit Maritime, avec Orchestre. LAMY
4 ^o C'est moi que j' suis son Frère. Paysannerie comique. POURNI	4 ^o La Fête du Village. Ouverture pastorale, par l'Or- chestre. L. COHEN
5 ^o Si j'étais Roi. Fantaisie pour Flûte, exécutée par M. Pipard. HERMANN	5 ^o La Vie. Monologue. GRENET-DANOURT
6 ^o Je n' veux pas contrarier ma Femme. Chansonnette comique. ARNAUD	6 ^o L'Avocat des Maris. Pièdserie intéressante. COURTOIS
7 ^o Valse Fantaisie. Par l'Orchestre. JEANDEL	

LE COLOSSE DE RHODES
Saynète, de VILLEMÉR et DELORMEL

VOITURE A VENDRE
Bouffonnerie en un Acte, de LAGARDÈRE II

DISTRIBUTION { Becquenflûte. R.
Pomadart. D.
Dardenbeuf. L.

DISTRIBUTION { Boncaillou. D.
Chamouillé. G.

Une Quête sera faite entre la 1^{re} et la 2^{me} Partie

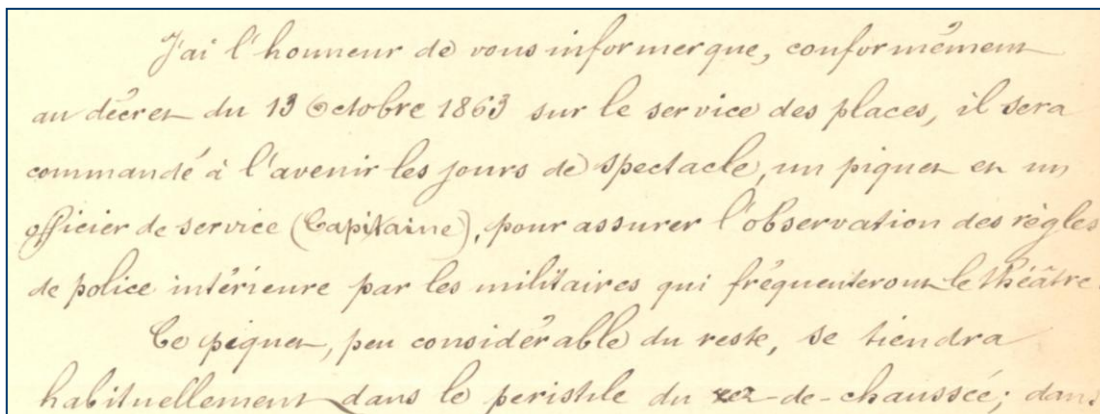
PRIX DES PLACES : Loges et Fauteuils d'Orchestre, 3 fr. 50
Parterre, 3 fr. — Premières Galeries, 2 fr.
Deuxièmes Galeries, 1 fr. 25 c. — Troisièmes, 75 c.

Le Bureau de Location sera ouvert le Jeudi 30 Avril, à midi précis

ENTRÉES DE FAVEUR COMPLÈTEMENT SUSPENDUES

Cosne, Imprimerie F. COTTAIS, rue St-Nicolas.

Soucieux également de la bonne tenue de ses hommes, le commandant d'armes informe le maire qu' « il sera commandé à l'avenir, les jours de spectacle, un piquet et un officier de service (capitaine) pour assurer l'observation des règles de police intérieure par les militaires qui fréquenteront le théâtre. Ce piquet... se tiendra habituellement dans le péristyle du rez-de-chaussée. »



J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 18 Octobre 1863 sur le service des places, il sera commandé à l'avenir les jours de spectacle, un piquet et un officier de service (Capitaine), pour assurer l'observation des règles de police intérieure par les militaires qui fréquenteront le théâtre. Ce piquet, peu considérable du reste, se tiendra habituellement dans le péristyle du rez-de-chaussée; dans

Lettre du commandant d'armes au maire de Cosne, 3 janvier 1880

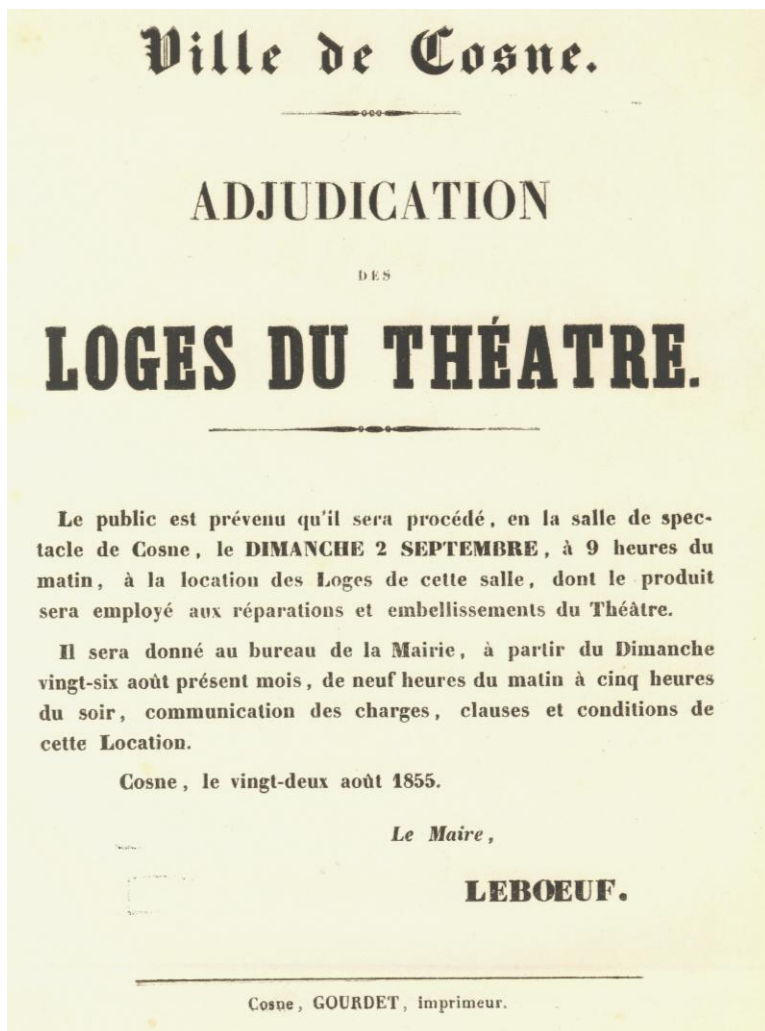
Le tout premier règlement intérieur du théâtre remonte à 1826. Le prix des places est fixé 1,50 francs pour les premières, 75 centimes pour les secondes et 50 centimes pour l'amphithéâtre. « Le jour de la foire Saint-Michel, seulement, les places, sans distinction, seront à 1,50 francs. »

Un concierge est chargé de la surveillance et de l'entretien de la salle. Il perçoit une indemnité de 3 francs par représentation pendant la Saint-Michel et 2 francs par jour le reste de l'année. L'article 4 du règlement précise que « les chaises du parterre étant la propriété du concierge, elles lui seront payées par les directeurs [de troupe]. »

Un employé de la mairie est préposé aux décors. « Les directeurs [lui] donneront le matin de chaque représentation la note des décorations nécessaires pour les pièces du jour... Ils ne laisseront monter personne sur la scène pendant les entractes... afin d'éviter le bris des décorations et pour donner le temps à l'ouvrier chargé des changements de décors de préparer le tout avec ordre et célérité »

Dès 1835, la Ville procède à la location des loges, pour une durée de cinq années. Le produit de cette location est « employé aux réparations et embellissements du théâtre. » L'état dressé à cette occasion liste 12 familles cosnoises, ayant offert entre 45 et 86 francs pour se voir attribuer une loge.

Adjudication des loges du théâtre, 1855



Ville de Cosne.

ADJUDICATION

DES

LOGES DU THÉÂTRE.

Le public est prévenu qu'il sera procédé, en la salle de spectacle de Cosne, le **DIMANCHE 2 SEPTEMBRE**, à 9 heures du matin, à la location des Loges de cette salle, dont le produit sera employé aux réparations et embellissements du Théâtre.

Il sera donné au bureau de la Mairie, à partir du Dimanche vingt-six août présent mois, de neuf heures du matin à cinq heures du soir, communication des charges, clauses et conditions de cette Location.

Cosne, le vingt-deux août 1855.

Le Maire,

LEBOEUF.

Cosne, GOURDET, imprimeur.

RENSEIGNEMENTS

PRIX DES PLACES :

	Civils	Militaires
90 Loges et Orchestre	2 ^f 25	1 ^f 75
80 Premières Galeries	1 50	1 25
60 Parterre	1 25	1 »
120 Secondes	1 »	0 75
150 Troisièmes	0 60	0 40

FRAIS GÉNÉRAUX

Affichage (varie selon le nombre d'affiches), prix moyen	3 ^f »
Programmes (distribution des)	2 »
Gaz	18 »
Droits d'auteurs (minimum)	18 »
Droits des pauvres, 5 0/0 sur la recette brute.	
Bureau	5 »
Machiniste	8 »
Frais de chauffage (s'il y a lieu), environ . . .	5 »
5 ouvreuses à 50 centimes	2 50
Police	2 »
Accessoires, tapisserie, chaises, propreté de salle	11 »
TOTAL.	74^f 50

Le nombre d'affiches à apposer est de 10 à 15.
— de programmes à distribuer, 200 à 500.

Les meilleurs jours de la semaine sont les Dimanche, Jeudi et Samedi.

Ecrire à M. LE COLONEL DU 85^e DE LIGNE, pour l'informer
de la représentation.

THÉÂTRE MUNICIPAL DE COSNE

Prix des Places :

	CIVILS	MILITAIRES
Loges et Orchestre	2 fr. 25	2 fr. »
Premières Galeries	1 50	1 25
Parterre	1 25	1 »
Secondes Galeries	1 »	0 75
Troisièmes Galeries	0 60	0 40

AVIS. — Les **MILITAIRES** sont priés de prendre leurs cartes
au contrôle (au rez-de-chaussée).

Renseignements fournis aux directeurs de troupes
et prix des places au théâtre, début 20^{ème} siècle

Le 18 mai 1920, la gérance du théâtre est confiée à Henri Lasne. Le bail détaille les locaux : au rez-de-chaussée, logement de la concierge (3 pièces), bureau de location et de contrôle ; deux escaliers menant au théâtre ; à l'étage, salle de spectacle de 500 places, scène, deux loges et magasin pour matériel et décors.



Baptisé « Le Printania », l'établissement est ensuite loué à Joseph Girard par bail du 30 avril 1920. L'incendie de 1922 met brutalement fin aux ambitions du gérant. Désormais c'est l'Eden qui devient le lieu de rendez-vous incontournable d'une population cosnoise avide de divertissement. L'établissement dispose en effet d'un café, d'une terrasse, d'une salle de bal, d'une salle de spectacle pour le cinéma, le théâtre, les concerts... et les banquets.

- (1) Le privilège théâtral perdue jusqu'en 1864, après quoi les municipalités sont libres d'accueillir – ou pas – les troupes qui en font la demande.
- (2) Le droit des pauvres était un impôt prélevé sur les recettes des spectacles en faveur de l'Assistance Publique. Il fut instauré en 1699 et supprimé en 1942.

Sources Archives municipales de Cosne :

- 2 H 34 Organisation et réglementation des loisirs des soldats, 1880-1937**
- 4 H 36 Organisation d'une soirée de bienfaisance au profit des blessés du Tonkin, 1885**
- 2 Q 6 Organisation de concerts de bienfaisance, 1876-1926**
- 2 R 1 Réglementation du théâtre, 1826-1855**
- 2 R 2 Fonctionnement du théâtre, 1821-1855**
- 2 R 3 Correspondance avec les directeurs de troupes, 1821-1869**
- 2 R 4 Gestion comptable du théâtre, 1864-1897**
- 2 R 5 Gestion comptable du théâtre, 1832-1863**
- 2 R 13 Gestion comptable, contrôle de sécurité et exploitation du théâtre, 1873-1936**
- 2 R 14 à 2 R 17 Correspondance avec les directeurs de troupes, 1872-1922**